

DELIBERATION N° CB-98.7 DU 3 DECEMBRE 1998

portant approbation du périmètre du SAGE Nappe de Beauce

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le dossier transmis par les préfets coordonnateurs de bassin Loire-Bretagne et Seine-Normandie ; vu l'ensemble des avis recueillis lors de la consultation, tant de la part des collectivités locales que des autres instances ou organismes qui se sont prononcés sur le sujet,

Vu le SDAGE approuvé du bassin Seine-Normandie,

Le comité de bassin Seine-Normandie se prononce favorablement sur le projet de périmètre du SAGE nappe de Beauce figurant dans le dossier de consultation de juillet 1998 sous les réserves suivantes :

- Les projets de périmètres SAGE des rivières de surface de ce secteur ne sont pas modifiés et les relations entre ceux-ci et le SAGE de la nappe devront être définis entre l'ensemble des parties.
- retrait des communes ou parties de communes situées en rive droite du Loing et de la Seine (dans les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne),

Il recommande que pour l'élaboration du SAGE le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, développe la concertation pour le Montargeois avec les collectivités locales, la profession agricole et les autres usagers de l'eau. Il souhaite que la commission locale de l'eau prenne bien en compte le résultat des études et qu'en particulier elle tienne compte des spécificités locales et veille à exclure du champ d'application de ses dispositions les parties dont les études montreraient qu'elles sont à l'extérieur de l'aire d'extension du complexe aquifère de Beauce conçu comme une unité à l'intérieur de laquelle existe une interdépendance hydraulique.

Le comité de bassin Seine-Normandie demande par ailleurs que le SAGE du bassin du Loing soit engagé au plus tôt.

Le comité de bassin Seine-Normandie prend acte que le comité de bassin Loire-Bretagne propose aussi des réductions de périmètre :

- ◆ les parties de communes situées en rive droite du Loir dans l'Eure-et-Loir
- ◆ Orchaise (Loir-et-Cher)

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du comité de bassin,



Robert GALLEY